

Département de l'Aisne

Commune de Montreuil aux Lions

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 janvier 2009

L'an deux mil neuf, le vingt trois du mois de janvier, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Montreuil aux Lions, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Olivier DEVRON, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 janvier 2009

Présents : Monsieur Olivier DEVRON, Monsieur Alexandre MATRAS, Monsieur Bernard VERON, Monsieur Christian REGAL, Madame Frédérique ANORGA, Madame Catherine DUMENIL, Monsieur Martial DUMONT, Monsieur Philippe MAUPRIVEZ, Monsieur Pierre SAROUL, Monsieur Régis VERON, Madame Catherine CHARLES ALFRED, Monsieur Julien LE ROUZIC.

Absent excusé non représenté : Madame Monique RIMBERT, Monsieur René BACUET.

Absents excusés représentés : Néant.

Secrétaire de séance : Monsieur Régis VERON.

La séance est ouverte à 20 heures 30.

Alexandre MATRAS donne lecture du compte-rendu du 29 décembre 2008.

Décisions modificatives (cotisations et majorations de retard CNRACL de 2006 et 2007, cotisations fonds national de compensation du supplément familial de 2006)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'un virement de crédit doit être effectué afin de régler les cotisations de la CNRACL de 2006 qui s'élèvent à la somme de 9277,55 euros et de 2007 qui s'élèvent à la somme de 3000,83 euros et les majorations de retard qui s'élèvent à la somme de 750,20 euros ainsi que les cotisations du fonds national de compensation du supplément familial de 2006 qui s'élèvent la somme de 43 euros. Le compte 6411 n'étant pas assez provisionné.

Pour ce faire, il conviendrait d'effectuer le virement de crédits suivant :

Du compte 022 : dépenses imprévues	- 1000,00 euros
Du compte 65 ; autres charges financières de gestion courante	- 1433,21 euros
Au compte 6411 rémunérations titulaires	+ 2433,21 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le virement de crédit et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

Implantation d'un terrain des gens du voyage

Monsieur le Maire informe qu'il a eu rendez-vous avec la communauté de communes concernant un terrain d'accueil de grand passage pour les gens du voyage situé sur le territoire de la commune de Montreuil aux Lions afin de répondre à la réglementation en vigueur.

Monsieur le Maire relate la proposition de la personne en charge des gens du voyage à la communauté de communes et demande au conseil municipal de se prononcer sur cette décision.

Le conseil municipal après en avoir délibéré REFUSE A L'UNANIMITE la proposition de la communauté de communes concernant l'implantation d'un terrain d'accueil des gens du voyage sur le territoire de la commune.

Questions et informations diverses

- Monsieur le Maire informe que la commission d'appel d'offres a choisi l'entreprise pour l'étude préalable à l'assainissement collectif.
- La distribution du bulletin municipal est prévue en début de semaine prochaine.
- Monsieur CORDIER Nicolas demande pourquoi il n'a pas été informé de la pose de barrière de dégel. Monsieur SAROUL explique que les barrières de dégel sont systématiquement mises en place à certaines conditions météorologiques.
- Monsieur ANDRE explique quand il pleut trop une flaque d'eau se forme en face de chez lui.
- Monsieur GREGOIRE félicite les membres du conseil municipal qui se sont déplacés un dimanche soir chez lui suite à un problème d'eau lors de la période de gel.
- Monsieur ANDRE demande quand sera relevé le poteau EDF couche rue d'haloup. Monsieur REGAL explique qu'un courrier a été fait à EDF et que c'est selon leur planning.
- Monsieur Régis VERON relance la question du pylône orange. Monsieur SAROUL répond que l'installation orange fonctionne et que les autres opérateurs SFR et BOUYGUES sont en négociation pour se raccorder à leur tour.
- Monsieur Régis VERON demande si le renforcement électrique de la rue du Parc correspond à l'emplacement du radar. Monsieur REGAL répond que le renfort ne regarde que la commune.
- Monsieur GREGOIRE demande si une construction est prévue au dessus de chez lui. Monsieur DEVRON répond que le terrain vient d'être vendu et qu'il est en zone constructible.

La séance est levée à 21 heures 05.

Vu par nous, Olivier DEVRON, Maire de la Commune de Montreuil aux Lions, pour être affiché le 27 janvier 2009, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire, **O.DEVRON**